L'an deux mille vingt, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical: 17 septembre 2020

PRESENTS: MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, FAURE, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MEYNARD, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés: MM MAUX et PUYHARDY

Secrétaire de séance : M DANIEL Roger

Membres	20
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Objet : Assujettissement à la TVA

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical que le syndicat d'eau potable Vayres et Tardoire a signé un nouveau contrat d'affermage qui prend effet au 1^{er} janvier 2019. De ce fait, le syndicat ne peut plus recevoir le reversement de la TVA sur les travaux réalisés, par son délégataire.

Ainsi, le Président demande au conseil de pouvoir assujettir le syndicat Vayres et Tardoire à la TVA.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

Décide d'assujettir le syndicat d'eau potable Vayres et Tardoire à la TVA suite au renouvellement du contrat d'affermage.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE ROCHECHOUART



L'an deux mille vingt, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical: 17 septembre 2020

PRESENTS: MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, FAURE, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MEYNARD, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés: MM MAUX et PUYHARDY

Secrétaire de séance : M DANIEL Roger

Membres	20
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Objet: Nettoyage canalisation d'eau brute - Cussac

Monsieur le Président fait part au conseil syndical de l'encrassement important d'une canalisation d'eau brute entre les captages de Négrelat et la station de neutralisation des Liades sur la commune de Cussac. Cet encrassement génère des pertes d'eaux brutes. Pour remédier à ce problème, le Président propose le nettoyage de cette canalisation.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer les devis pour réaliser le nettoyage de cette canalisation

Le montant des travaux s'élève à 24 741,18 € HT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE ROCHECHOUART



L'an deux mille vingt, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical: 17 septembre 2020

PRESENTS: MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, FAURE, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MEYNARD, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés: MM MAUX et PUYHARDY

Secrétaire de séance : M DANIEL Roger

Membres	20
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Objet: Exercice 2019

- RPQS (art L2224-5 du CGCT)

Monsieur le Président présente le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'exercice 2019.

Le Comité syndical prend acte que le RPQS lui a été présenté et approuve ce dernier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE ROCHECHOUART



L'an deux mille vingt, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical: 17 septembre 2020

PRESENTS: MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, FAURE, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MEYNARD, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés: MM MAUX et PUYHARDY

Secrétaire de séance : M DANIEL Roger

Membres	20
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Objet : demande de subvention CD – Installation de stabilisateurs de pression sur la commune de Dournazac

M. le Président rappelle au conseil syndical la présence de fortes pressions à certains endroits du réseau. Deux zones particulières ont été identifiées par le délégataire comme zones avec des pressions supérieures à 10 bars. Ces fortes pressions fragilisent le réseau d'eau potable public mais aussi le réseau privé.

Il est proposé la mise en place de deux stabilisateurs de pression (-5 et -6 bars)

Le montant des travaux s'élève à 9 840 € HT (3 575 € HT et 6 265 €HT)

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Emet un avis favorable à ces travaux
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour réaliser les travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

Le Président,
REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART



L'an deux mille vingt, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical: 17 septembre 2020

PRESENTS: MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, FAURE, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MEYNARD, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés: MM MAUX et PUYHARDY

Secrétaire de séance : M DANIEL Roger

Membres	20
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Objet : demande de subvention CD pour une extension de réseau à Pressoueras – commune de Champsac

Monsieur le Président rappelle au Conseil syndical la délibération en date du 20 juin 2017 concernant la participation des abonnés aux extensions du réseau d'eau potable.

Il fait part au conseil syndical de la volonté de réaliser une extension de réseau à Pressoueras, sur la commune de Champsac.

Le devis établi par la SAUR s'élève à 9 127,06,92 € HT pour un linéaire de 180 m à la charge du syndicat d'eau potable Vayres Tardoire.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Emet un avis favorable à cette extension
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour réaliser les travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE ROCHECHOUART



L'an deux mille vingt, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical: 17 septembre 2020

PRESENTS: MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, FAURE, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MEYNARD, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés: MM MAUX et PUYHARDY

Secrétaire de séance : M DANIEL Roger

Membres	20
Présents	15
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Objet : demande de subvention CD pour une extension de réseau au moulin de Feuyas – commune de Dournazac

Monsieur le Président rappelle au Conseil syndical la délibération en date du 20 juin 2017 concernant la participation des abonnés aux extensions du réseau d'eau potable.

Il fait part au conseil syndical de la volonté de réaliser une extension de réseau au moulin de Feuyas, sur la commune de Dournazac.

Le devis établi par la SAUR s'élève à 11 924,92 € HT pour un linéaire de 230 m à la charge du syndicat d'eau potable Vayres Tardoire.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Emet un avis favorable à cette extension
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour réaliser les travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE ROCHECHOUART



L'an deux mille vingt, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical: 17 septembre 2020

PRESENTS: MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, FAURE, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MEYNARD, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés: MM MAUX et PUYHARDY

Secrétaire de séance : M DANIEL Roger

Membres	20	
Présents	15	
Votants	15	
Exprimés	15	
Pour	15	
Contre	0	
Abstention	0	

Objet : demande de subvention CD pour un dévoiement de canalisation au réservoir des Mottes

Monsieur le Président rappelle au Conseil syndical que plusieurs canalisations passent en terrain privé depuis plus de trente ans et que souvent les conventions passées avec les propriétaires de l'époque étaient plutôt orales qu'écrites. Il convient de régulariser la situation.

Il fait part au conseil syndical de la volonté de dévier cette canalisation d'eau potable en passant en limite de propriété afin de permettre aux nouveaux propriétaires d'exploiter leur parcelle comme ils l'entendent.

Le devis établi par la SAUR s'élève à 20 398,57 € HT pour un linéaire de 200 m de canalisation en fonte d'une diamètre 150, à la charge du syndicat d'eau potable Vayres et Tardoire.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Emet un avis favorable à cette déviation
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour réaliser les travaux.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

REÇU A LA SOUS-PREILE Président, DE ROCHECHOUART

